

L'État et les Communes au bord de la rupture

Facture sociale La dette des collectivités locales a augmenté de 30% en dix ans, alors que le Canton cumule les excédents. La répartition de la facture sociale crispe le débat.

Image: Manuel Perrin

Par Renaud Bournoud Mis à jour à 06h44

Il y a pile une année, le parlement vaudois a adopté un moratoire sur la facture sociale. Plus précisément, une motion du désormais ex-député Pierre-Yves Rapaz (UDC) qui demandait à l'État d'assumer l'augmentation de la facture sociale tant que la nouvelle péréquation intercommunale n'est pas sous toit. Le gouvernement avait un délai légal d'un an pour y répondre. Ce mardi, au Grand Conseil, Jérôme Christen (AdC) en remet une couche. Son interpellation demande pourquoi l'Exécutif cantonal n'a toujours pas donné suite à cette motion. «Dans ce contexte, dès lors que le Conseil d'État ne respecte pas le cadre légal, les Communes sont légitimées à refuser de payer la facture», écrit le député Christen.

Voilà qui plante le décor des relations actuelles entre l'État et les Communes. Elles n'ont jamais été très harmonieuses. Mais le Canton engrange des excédents année après année et les Communes s'endettent toujours plus (*lire encadré*). L'ambiance devient très orageuse.

Lire aussi: [Une répartition peu commune de l'argent](#)

Au centre des crispations, la facture sociale de plus de 1,6 milliard divisée à parts plus ou moins égales entre l'État et les Communes. Une répartition de la charge qui date d'une époque où le Canton avait plus de 8 milliards de dettes. Au début du siècle, les Communes ont été priées de mettre la main au porte-monnaie pour venir en aide à l'État. «Depuis 2002, les Communes financent la moitié de la facture sociale, contre un tiers auparavant, rappelle Florence Germond (PS), municipale lausannoise responsable des Finances. Cumulés, les montants supplémentaires pris en charge depuis lors par les Communes à la place du Canton s'élèvent aujourd'hui à plus de 3 milliards, un montant phénoménal.»

«Risque de blocage»

Le Canton s'est admirablement bien redressé. Mais certaines Communes tirent la langue pour assurer leurs missions, selon le député et syndic de Baulmes, Julien Cuérel (UDC), également membre du comité de l'Union des communes vaudoises (UCV): «La capacité d'autofinancement des Communes diminue alors qu'elles doivent investir fortement dans les stations d'épuration ou l'accueil de jour afin de respecter les décisions qui ont été prises aux niveaux cantonal et fédéral. Les Communes doivent donc emprunter toujours plus.»

Des négociations, menées par l'État avec l'UCV et l'Association de communes vaudoises (AdCV), sont en cours pour essayer d'élaborer une nouvelle péréquation intercommunale et rééquilibrer les charges (*lire encadré*). Mais, de l'avis de plusieurs représentants des Communes, on est plus proche de la rupture que de l'accord. «S'il n'y a pas d'avance significative d'ici au début de l'été, il risque d'y avoir un blocage institutionnel», pense le syndic de Baulmes.

Les dettes des communes

L'évolution des finances communales et cantonales suit des chemins diamétralement opposés. Depuis 2014, l'État de Vaud s'est enrichi de 465 millions par an et les Communes se sont appauvries de 112 millions par année. Soit un différentiel de 577 millions en moyenne par an entre le Canton et les Communes. Selon l'«Annuaire Statistique Vaud 2019», les dettes des Communes ont augmenté de 30% en dix ans (4,8 milliards en 2008 à 6,2 milliards en 2018). Précisons que Statistique Vaud ne prend pas en compte les dettes des associations de communes qui s'élèvent, plus ou moins, à un demi-milliard. L'État de Vaud, lui, n'a plus qu'une dette théorique, qui s'élevait à 875 millions aux comptes 2018. Mais aux bouclements de ces mêmes comptes, le Canton disposait de 3,5 milliards en liquidités. À une époque où les taux d'intérêt sont négatifs, cela coûte d'avoir de l'argent. Le Département des finances indique que l'État de Vaud a payé 17 millions pour les intérêts négatifs en 2018.

Les Communes divergent sur les remèdes à trouver

D'un côté, la facture sociale met à mal les finances des Communes. De l'autre, la troisième réforme de l'imposition des entreprises diminue les revenus des Communes qui ont une bonne capacité contributive pour la péréquation intercommunale. Elles ont donc moins d'argent à se partager.



«Là, on vit sous le diktat du Conseil d'État»

Dominique Dafflon, vice-président de l'UCV

Les séances de discussions qui se sont tenues en janvier n'ont apparemment pas été très fructueuses. «Le gouvernement n'a pas fait de proposition sérieuse», estime le vice-président du comité de l'UCV et syndic de Saint-Barthélemy, Dominique Dafflon. «C'est vite vu, il n'y a pas de relation Canton-Communes, poursuit le bouillant syndic. Pour qu'il y ait une relation, il faudrait s'asseoir autour d'une table, s'écouter et se comprendre. Là, on vit sous le diktat du Conseil d'État.» Il se demande si on ne va pas au-devant d'une «vraie» guerre: «Le ras-le-bol est général.» Sa présidente, Claudine Wyssa (PLR), est plus tempérée. Elle ne souhaite pas trop parler tant que les négociations sont en cours, même si elle reconnaît que la situation est «relativement délicate: la facture sociale agite les Communes de manière très importante, il y a un sentiment d'urgence».

Changement de casting

Ces négociations «délicates» vont voir leur casting évoluer. Le comité de l'UCV enregistre trois départs: le syndic de Belmont-sur-Lausanne, Gustave Muheim, celui de Perroy, François Roch, et une certaine Christelle Luisier (PLR). La syndique de Payerne s'apprête à passer de l'autre côté de la table de négociation, puisqu'elle a été élue au Conseil d'État le 9 février et que son futur département abritera le Service des communes et du logement.

Mais, jusqu'au 18 mars, ce dossier sensible est sous la responsabilité de l'actuel Département des institutions et de la sécurité (DIS). Vu la situation, celui-ci ne se montre pas trop loquace: «En cette période de transition et de négociations, le DIS ne souhaite pas répondre aux questions portant sur les finances communales afin de ne pas interférer dans les discussions en cours.»

Créé: 25.02.2020, 06h44

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Les négociations Canton-Communes portent sur une nouvelle péréquation et sur la répartition des charges. Mais pour le député Vert et syndic de Bassins, Didier Lohri, «il faut séparer la facture sociale de la péréquation». En gros, il propose que le Canton reprenne l'entier de la facture sociale moyennant un transfert de points d'impôts. Sa solution a reçu, notamment, le soutien de Rolle et de Crans-près-Céligny qui sont à la pointe de la fronde contre la facture sociale. «Nous voulons que la ligne comptable de la facture sociale n'apparaisse plus dans les comptes communaux en 2021», indique Denys Jaquet (PS), syndic de Rolle. Le Canton devrait alors se débrouiller seul avec l'augmentation de cette facture.

L'UCV estime que la proposition de Didier Lohri provoquerait «des impacts négatifs sur de très nombreuses communes». La faïtière veut continuer à négocier avec l'État afin de trouver une solution «qui tienne compte de la facture sociale, d'un rééquilibrage financier Canton-Communes et de la mise en place d'une nouvelle péréquation».

La municipale lausannoise Florence Germond relève, elle, que la répartition de la fiscalité, c'est grosso modo un tiers pour les Communes et deux tiers pour l'État, alors que la charge de la facture sociale est divisée à parts presque égales: «Je me demande si le plus simple n'est pas de revenir à la répartition de la facture sociale avant EtaCom, soit un tiers pour les communes et deux tiers pour le Canton.»

La Lausannoise remarque également que le pot commun de la péréquation s'amenuise: «La plupart des autres Cantons mettent de l'argent dans les péréquations intercommunales, même la Confédération injecte de l'argent dans la péréquation intercantonale, mais le canton de Vaud ne met rien.»

Oui

Non